HABILITATION ÉLÉCTRIQUE

Formation initiale du personnel réalisant des travaux en fouilles à proximité de réseaux électriques enterrés « Exécutant » et / ou « Chargé de chantier »

BF - HF

Objectifs :

Réaliser en sécurité des travaux en fouille à proximité de réseaux électriques enterrés et/ou en assurer la direction suivant les exigences de la norme NF C 18-510 :

1. Savoir énoncer les effets des dangers électriques.
2. Citer les zones d'environnement et leurs limites
3. Nommer les acteurs et les documents concernés par les travaux
4. Appliquer les prescriptions liées à son titre d'habilitation
5. Faire appliquer une instruction de sécurité

Public concerné :

Personnels non-électriciens « Terrassier, chef de chantier ou chef d'équipe de terrassement ».

Prérequis :

Savoir lire, écrire et parler le français *(formation adaptée possible sous condition)*.
Aucune connaissance en électricité n'est demandée.
Avoir suivi une formation AIPR (recommandée)

Durée :

1 jour en continu (7 heures).

Pédagogie :

La progression pédagogique s'appuie sur les exposés d'un module commun et d'un module propre à l'habilitation recherchée. La formation comprend une partie théorique et une partie pratique.
Cette formation est réalisée par des formateurs formés et qualifiés dans le domaine de l'électricité et de la maîtrise des risques.
40 % du temps est consacré à la pratique, à la mise en situation et à l'évaluation.

Evaluation des acquis :

Évaluation théorique et pratique.

Outils pédagogiques :

Salle de cours équipée et atelier technique pour mise en situation.

Accessibilité :

En cas de restriction médicale ou autres restrictions, un plan de compensation individuel pourra être mis en œuvre en amont de l'inscription, sur demande et sur validation de la faisabilité technique.

Dotation du stagiaire :

Documents, vêtements et EPI nécessaires **voir la liste détaillée au verso.**

Documents de fin de formation :

Attestation de formation et avis après formation.

Lieu :

Site FORMAPELEC ou tout autre lieu sur demande, à condition de disposer d'installations électriques adaptées.

ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DANS L'EQUIPEMENT ELECTRIQUE
Siège social : 30, av. du Président Wilson - 94234 CACHAN Cedex - Tél. : 01 49 08 03 03
Association loi de 1901 - Siret : 784 244 253 00067 - Code NAF 8559A - N° TVA Intracom. FR 02 784 244 253
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11940646394 auprès du Préfet de Région d'Île-de-France

CONTENU DU STAGE

RAPPELS SUR LE « TRONC COMMUN 1 »

- Les grandeurs électriques, telles que courant alternatif et continu, tension, résistance, puissance, etc.
- Les effets du courant électrique sur le corps humain (*mécanismes d'électrisation, d'électrocution, de brûlure, etc.).*
- Les zones d'environnement et leurs limites.
- Les principaux matériels électriques souterrains des domaines de tension BT et HT (*câbles, accessoires, etc.*).

MODULE «TRONC COMMUN F »

- Les risques spécifiques aux chantiers autour de canalisations électriques isolées enterrées.
- Le principe d'une habilitation et la définition des symboles d'habilitation nécessaires pour les travaux concernant les canalisations électriques isolées enterrées.
- Les opérations concernées, les modes opératoires et les consignes à appliquer par les habilités symbole BF-HF.
- La procédure à appliquer lors de l'endommagement d'une canalisation électrique isolée enterrée.

MODULE PROPRE À L'HABILITATION

Module « Exécutant » et « Chargé de chantier » de travaux d'ordre non électrique en fouilles (BF, HF)

- Les documents et les acteurs concernés par les opérations d'ordre non électrique dans les zones d'environnement de canalisations électriques isolées enterrées.
- Les limites de l'habilitation symbole BF-HF pour l'« Exécutant » et le « Chargé de Chantier ».
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement

Applications pratiques

- Déterminer les risques *(électriques et non électriques*) dans l'environnement du chantier et prendre les mesures de protection correspondantes.
- Identifier et utiliser les documents, en lien avec les autres acteurs.
- Exécuter et faire exécuter, sur une canalisation isolée, les opérations de ripage ou de soutènement, de nettoyage, d'ouverture d'un fourreau avec mise en œuvre des moyens de protection des câbles et accessoires.
- Mettre en œuvre et superviser (*à son niveau de responsabilité*) les mesures de sécurité en cas de découverte d'une canalisation détériorée ou d'un endommagement de réseau.

Évaluations et bilan de la formation

DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- Bulletin d'inscription.

DOCUMENTS QUE DOIT POSSÉDER LE STAGIAIRE POUR SUIVRE LE STAGE

- Titre d'habilitation électrique

VÊTEMENTS ET EPI QUE DOIT POSSÉDER LE STAGIAIRE POUR SUIVRE LE STAGE

- Casque de chantier
- Vêtements de travail adaptés aux risques.
- Paire de chaussures de sécurité adaptée aux risques.
- Paire de gants de manutention *(à la taille du stagiaire)*.

ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DANS L'EQUIPEMENT ELECTRIQUE
Siège social : 30, av. du Président Wilson - 94234 CACHAN Cedex - Tél. : 01 49 08 03 03
Association loi de 1901 - Siret : 784 244 253 00067 - Code NAF 8559A - N° TVA Intracom. FR 02 784 244 253
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11940646394 auprès du Préfet de Région d'Île-de-France